



TIR DE PRECISION

PRESENTATION ET CALENDRIER GENERAL DE LA COMPETITION



Mesdames et Messieurs les responsables des clubs des landes,

Le Comité des Landes organise, en 2023, les championnats départementaux de tir de précision, qui seront qualificatifs pour les championnats de la région de Nouvelle Aquitaine qui se dérouleront le 08 mai 2023 à St Yrieix La Perche (87). Ces derniers fourniront des possibilités de se qualifier pour les championnats de France qui se dérouleront le 07 juillet 2023 à Flamanville (50).

Aussi, nous vous présentons ci-dessous un résumé du projet sportif ainsi que le calendrier des compétitions. Nous vous demandons d'informer tous vos licenciés.

Les inscriptions seront effectuées, exclusivement par les clubs. Toute inscription non accompagnée du règlement ne sera pas prise en compte.

RAPPEL DES REGLES DU TIR DE PRECISION

Un joueur devra tirer 1 boule sur les 4 distances successives (6m, 7m, 8m et 9m) et ceci sur les 5 ateliers référencés par le règlement de la Fédération, soit un total de 20 boules.

Chaque boule sera notée de 0 à 5 points.

Déroulement sportif : Chaque joueur inscrit aura droit à 2 passages complets, sur les 5 ateliers prévus dans le règlement fédéral. Seul le meilleur résultat sera retenu.

Nous joignons à ce message le texte intégral du règlement de tir de précision ou en vous connectant à l'adresse web suivante :

<https://www.fipjp.org/images/2021/reglements/Tir-de-precision2020-officiel.pdf>

Organisation : Chaque lieu organisateur devra fournir les équipements nécessaires au Tir de précision. Un délégué devra être nommé. Un jury doit être constitué d'au moins 3 personnes (Délégué, arbitre, éducateur, membre du comité ou district).

Joueurs (ses) : Tous les licenciés inscrits devront déposer leurs licences, ils devront se présenter à l'heure de passage. Ils devront être en tenue du club représenté (haut & bas). Tous licenciés en manque de support de licence devra présenter sa pièce d'identité et devra s'acquitter d'une amende de 10€.

Résultats :

Tous les résultats obtenus lors de cette journée devront être immédiatement communiqués au Comité des Landes. Des feuilles de relevés de résultats seront distribuées. Ces feuilles devront impérativement **être signées par les joueurs qui valideront ainsi leurs résultats.**

Arbitrage :

Les pas de tir seront pourvus d'un arbitre ou éducateur accompagné de bénévole.
Les feuilles de relevé de points seront remplies par des personnes désignées.

CALENDRIER SPORTIF DU TIR DE PRECISION

Le calendrier établi en début d'année vous propose les dates du 19 Février 2023 au 26 Février 2023 pour les qualifications et, la date du 10 avril 2023 pour la qualification du championnat de tir régional. La date de limite d'inscription est le 08 Février 2023. Ces inscriptions devront être effectuées uniquement par les clubs, au format de listes spéciales (*la méthode d'inscription est identique à celle utilisée pour le championnat tête à tête*). Les fichiers devront être adressés au Comité des Landes à l'adresse Internet d'inscription des qualifications, soit cd40.inscriptions@gmail.com, comme toute procédure habituelle d'inscription.

Frais d'inscription à régler dès l'inscription : 5€ par joueur (se)

Intempéries : En cas de fortes intempéries les journées seront reportées et/ou les lieux modifiés en accord avec le comité.

1. Du 19/02/2023 au 26/02/2023 – Phase de brassage organisée dans les clubs

Les lieux et dates de compétitions retenus seront transmis aux clubs qui auront la charge d'avertir leurs licenciés.

Toutes les compétitions débuteront à 08H30.

Déroulement sportif : Chaque joueur inscrit aura droit à 2 passages complets, sur les 5 ateliers prévus dans le règlement fédéral. Seul le meilleur résultat sera retenu.

Tous les résultats obtenus lors des journées de brassage général devront être immédiatement communiqués au Comité des Landes. Des feuilles de relevés de résultats seront distribuées. Ces feuilles devront impérativement **être signées par les joueurs qui valideront ainsi leurs résultats.**

Le Comité des Landes effectuera un classement général de tous les joueurs participants. Il déterminera un certain nombre de joueurs qui seront qualifiés pour la phase finale.

2. 10/04/2023 – Journée finale

Le Comité des Landes effectuera un classement général des licenciés participant aux journées qualificatives des 4 districts. Les joueurs et joueuse seront classés comme suit : 36 meilleurs seniors masculins et 24 meilleures séniores féminines

IMPORTANT : Que faire en cas de licenciés ex-aequo pour la 36^{ème} place pour les seniors masculins et la 24^{ème} place pour les seniors féminines ?

Une session de barrage sera organisée (date à confirmer) à partir de 20h00, qui concernera uniquement ces licenciés et licenciées.

36 Seniors masculins :

- Chaque joueur et joueuse inscrit aura droit à 1 passage complet.
- Les 8 meilleurs joueurs seront qualifiés pour la suite. Un second passage sera proposé aux licenciés classés à partir de la 9^{ème} place en partant du moins bien classé, soit le 36^{ème} joueur. A l'issue de ce dernier passage, le total des points des 2 passages sera pris en compte afin de déterminer un classement de la 9^{ème} à la 36^{ème} place. Seuls les licenciés classés de la 9^{ème} à la 16^{ème} place seront conservés, les autres seront éliminés.
- Une seconde phase en élimination directe sera disputée comme suite : le 1^{er} contre le 16^{ème}, le 2^{ème} contre le 15^{ème}, etc.
- Le vainqueur de la finale sera déclaré champion du Comité des Landes.
- Il sera accompagné du finaliste et du vainqueur d'un barrage entre les 2 ½ finalistes pour participer au championnat de la Région de Nouvelle Aquitaine.

24 Seniors Féminines :

- Chaque joueur et joueuse inscrit aura droit à 1 passage complet.
- Les 4 meilleures joueuses seront qualifiées pour la suite. Un second passage sera proposé aux licenciées classées à partir de la 5^{ème} place en partant de la moins bien classée, soit la 24^{ème} joueuse. A l'issue de ce dernier passage, le total des points des 2 passages sera pris en compte afin de déterminer un classement de la 5^{ème} à la 24^{ème} place. Seules les licenciées classées de la 5^{ème} à la 8^{ème} place seront conservées, les autres seront éliminées.
- Une seconde phase en élimination directe sera disputée comme suite : la 1^{er} contre la 8^{ème}, la 2^{ème} contre le 7^{ème}, etc.
- Le vainqueur de la finale sera déclaré champion du Comité des Landes.
- Elle sera accompagnée de la finaliste pour participer au championnat de la Région de Nouvelle Aquitaine.

1. 08/05/2023 – Journée finale Niveau Nouvelle Région

Le comité devra présenter :

- 3 seniors masculins
- 2 seniors féminins